



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Lettre des élu(e)s FSU au Comité Social d'Administration de l'UCA n°55 - 18 juin 2024

Table des matières

Lettre des élu(e)s FSU au Comité Social d'Administration de l'UCA n°55 - 18 juin 2024.....	1
1) Déclaration préalable FSU :.....	1
2) Informations générales :.....	2
A)Repyramidage :.....	2
B)Campagnes des moyens provisoires BIATSS et enseignants :.....	2
3) Prime exceptionnelle aux lauréats des projets européens :.....	2
4) Règles d'attribution des primes de charges administratives (PCA) 2024-2023	2
5) Cadrage du dispositif de primes de responsabilités pédagogiques (PRP) 2024-2025.....	3
6) LORH : Lettre d'orientation en matière de ressources humaines.....	3
7) Plan égalité.....	4
8) Rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys.....	5
9) Questions diverses FSU	5
A)BU Moulins et du Puy	5
B) Primes des contractuels non versées.....	5
C) Listes des sujétions	5
D) Recours gracieux IFSE toujours sans réponse	5
E) Statut des Psychologues UCA :	6
F) Revalorisation des Infirmières éducation nationale à l'UCA.	6

1) Déclaration préalable FSU :

La FSU a fait une déclaration préalable au CSA rappelant :

- son opposition au plan social et de réduction des heures d'enseignement mis en place à l'UCA,
- son opposition à la décision de la gouvernance de passer outre l'avis deux fois unanime des élus du CSA contre la fermeture des ateliers de reprographie du centre-ville.
- La FSU a aussi demandé au Président de s'exprimer publiquement face au danger que fait porter sur l'enseignement supérieur et la recherche, sur nos libertés académiques, la possible arrivée de l'extrême droite au pouvoir. Voir notre déclaration en annexe.

Le Président a indiqué que le devoir de réserve lui interdisait toute prise de position en tant que président. Nous ne demandons pas au Président d'**exprimer une consigne de vote mais qu'il prenne position pour la défense des valeurs fondamentales de l'Université : libertés académiques, créativité et indépendance scientifique, libre circulation des idées, et transmission/partage des savoirs**. Une motion au CA pourra être annexé au procès-verbal mais pas voté.

Sur la reprographie, le président nie passer en force alors que le CSA a voté deux fois de suite unanimement contre. Il assume les choix de la gouvernance en prétendant avoir suffisamment consulté en amont.

2) Informations générales :

A) Repyramidage :

10 promotions Professeur (PR) avec un déséquilibre homme/femme cette année mais un équilibre sur 4 ans. La FSU rappelle que ce dispositif a été créé pour rattraper le retard, il n'est pas satisfaisant et il provoque une mise en concurrence par un manque de possibilité pour tous. Il y a beaucoup d'interrogations sur les choix de ces dossiers : critères connus, composition du comité d'audition, le fait que le président tranche en fonction des avis produits par ce comité qui reste opaque.

B) Campagnes des moyens provisoires BIATSS et enseignants :

La FSU demande des informations claires instituts par instituts, services par services. Ce document doit être remis aux représentants et présentés en FSSSCT.

3) Prime exceptionnelle aux lauréats des projets européens :

La FSU vote contre ce dispositif : ce n'est pas le travail d'un enseignant d'aller mendier des subventions, ni de percevoir des primes pour chercher les contrats d'alternance détournant la valorisation du travail de recherche. C'est une insulte de faire penser que les enseignant(e)s ne seront portés que par une motivation purement pécuniaire. Ensuite, avec ce type de démarche, le collectif moteur lui-aussi de la réussite d'un individu est gommé.

Vote : 4 contre (3 FSU ; 1FO) ; 4 pour (UNSA)

4) Règles d'attribution des primes de charges administratives (PCA) 2024-2023

La FSU est contre l'individualisation des primes par le RIPEC, nouveau régime indemnitaire des enseignants et enseignants chercheurs. Cela entérine la différence de traitement entre les PRAG et les EC. La FSU s'est donc abstenue et soutient les revendications du collectif 384.

Vote : 8 abstentions (3 FSU ; 1 FO ; 4 UNSA)

5) Cadrage du dispositif de primes de responsabilités pédagogiques (PRP) 2024-2025

Même analyse que pour les primes de charges administratives.

Vote : 8 abstentions (3 FSU ; 1 FO ; 4 UNSA)

6) LORH : Lettre d'orientation en matière de ressources humaines

La lettre d'orientation en matière de ressources humaines (LORH) 2025 est le document de cadrage des principales mesures financières ayant un impact sur les personnels. Ce document essentiel a été envoyé moins d'une semaine avant le CSA alors que les statuts des CSA stipulent que les documents doivent être envoyés au plus tard une semaine avant les instances. Les élu(e)s FSU n'ayant pu se réunir après la réception du document, **nous avons demandé le report de ce point comme les textes réglementaires nous y autorisent.**

La gouvernance a refusé, empêchant ainsi les élus d'avoir le temps de se concerter et se mandater sur un dossier aussi important. Qu'on en juge.

Pour faire face à la situation financière désastreuse de notre Université, les **représentants du personnel ont été sommés de donner leur avis sur deux hypothèses** :

- Option 1 : Conservation des emplois au maximum (donc le minimum de suppression de postes permanents possible) mais sans possibilité de revalorisation des carrières (promotion interne, repyramidages, hausse des primes, etc.)
- Option 2 : Suppression de 20% des postes avec revalorisations de carrière possibles. (Ces destructions des emplois est d'ailleurs qualifiée de modérée par la Présidence)

Ces hypothèses sont aussi à replacer dans le contexte déjà brûlant du plan social annoncé pour septembre avec **25 CDD non renouvelés et la suppression sans précédent de milliers heures d'enseignement** que l'établissement et le ministère ont pourtant eux-mêmes validés dans le cadre de l'offre de formation en cours. Le résultat sera évidemment **catastrophique pour les étudiants et les personnels** de notre université.

Rappelons que la situation budgétaire qui rend ces saignées nécessaires résulte d'une part d'une **mauvaise gestion locale** (« assumée » sans conséquence par le Président qui reste en poste après avoir laissé passer un déficit de plusieurs millions d'euros) mais surtout à cause de la politique des gouvernements qui se succèdent depuis une vingtaine d'années : **l'asphyxie financière des universités** a été planifiée pour les fragiliser quand viendra le moment de l'ouverture totale à la concurrence avec un secteur privé qui se prépare. Pour s'en convaincre il suffit de suivre la chronologie des réformes et leurs points actuels : **“l'acte 2 de l'autonomie”** en cours de “négociations”.

La lettre prévoit à travers ces 2 hypothèses :

- soit le blocage total de l'évolution de carrière ou indemnitaire du nombre d'emplois permanents, c'est-à-dire de titulaires, de CDI ou même de certains CDD, et en « contrepartie » pas suppression de poste.
- soit le gel de 20% des emplois permanents vacants et le maintien d'une politique de repyramidage et de promotion.

Autrement dit, soit nous restons presque à effectifs constants (il se peut que l'effort ne suffise pas et que des réductions de la masse salariale s'imposent) et donc continuons d'avoir des **conditions dégradées** mais nous n'aurons aucun repyramidage prévu à la fois par la LOR et des engagements récents du Ministère.

Soit nous voyons nos **conditions de travail profondément dégradées** par des gels d'emplois et nous continuons d'avoir ce qui doit nous être accordé de droit, c'est-à-dire le droit à être promu, le droit à voir son emploi requalifié.

Ces propositions sont donc aussi inacceptables l'une que l'autre ! La peste ou le choléra, voilà l'alternative.

Même si la gouvernance tente de rassurer disant que l'offre de formations peut se réduire mécaniquement en lien avec la baisse des étudiants d'ici 2030, la **FSU regrette qu'une 3e hypothèse** ne puisse être mise au travail et alerte sur une réelle dégradation des conditions du travail et de l'enseignement. **Surtout quand on sait que 24 cadres supérieurs de l'EPE UCA concentrent à eux seuls plus de 550 000€ de primes par an (soit 27 SMIC ou 1/3 des économies à réaliser !)**.

Nous exigeons que les suppressions de postes et de cours soient discutées de manière collégiale et transparente afin qu'elles puissent être comprises et acceptées par tous.

Vote Hypothèse 1 : 5 contres (4 UNSA et 1 FO) , 3 abstentions (3 FSU refusent de prendre part au vote)

Hypothèse 2 : 1 contre (FO) ; 3 abstentions (FSU refusent de prendre part au vote) ; 4 pour (UNSA)

Vote sur la Lettre LORH : 8 abstentions (unanimité)

7) Plan égalité

L'égalité homme/femme est un point que la FSU défend par sa présence active lors des groupes de travail d'élaboration des plans égalités au sein de l'UCA. Malheureusement ce n'était pas le plan égalité pour l'année 2024/2025 qui était abordé lors de ce CSA, mais celui de 2021-2023 pour les objectifs mis partiellement ou complètement en œuvre (ex : les dons de congés). Le **plan égalité doit être pris au sérieux, audace, et étudié avec soins**. C'est pour cela que la FSU n'ayant pas reçu les documents en amont n'a pas pris part au vote.

Vote : 4 absentions (1FO et 3 FSU) ; 4 pour (UNSA)

8) Rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys

Il s'agit d'augmenter la rémunération des interventions ponctuelles et très spécialisés par des personnalités extérieures à l'établissement (conférences,...). La FSU comprend la nécessité d'attractivité pour ce type d'intervention mais s'interroge sur la rémunération des collègues en comparaison.

Vote : 4 absentions (1FO et 3 FSU) ; 4 pour (UNSA)

9) Questions diverses FSU

A) BU Moulins et du Puy

La FSU a alerté par **courrier la Présidence le 11 avril 2024** sur la surcharge de travail et le manque de moyen humain à la **BU de Moulins et à celle du Puy**, et lors du CSA du 21 mai. Une réponse de la part de la Présidence devrait être signifié prochainement. Nous resterons vigilants sur ce point.

B) Primes des contractuels non versées

La FSU s'inquiète que plusieurs contractuels ne perçoivent pas les primes d'ancienneté de 90€/mois ou 150€/mois alors qu'ils ont dépassé les 3 ans d'ancienneté à l'UCA depuis l'automne 2023 (cf [charte des contractuels](#)). Sans oublier les personnes non renouvelées mais qui ont dépassé les 3 ans avant la fin de leur contrat.

L'administration répond que l'actualisation n'a lieu qu'une fois par an : le service RH mettra en œuvre la **régulation des primes lors des avenants des contrats** (avec effet rétroactif).

C) Listes des sujétions

La FSU demande la liste des agents comptés dans les sujétions pour la deuxième fois (CSA 21/05/2024) afin de clarifier pour les collègues les modalités de leur temps de travail et vérifier que les droits de récupération des agents sont bien respectés. En effet selon la délibération du CA sur le temps de travail :

"Les majorations entrant dans le cadre des sujétions, la liste des agents concernés devra être transmise à la DRH en début d'année universitaire par la voie hiérarchique pour validation et ne devra être actualisée qu'en cas de changement d'affectation des agents."

D) Recours gracieux IFSE toujours sans réponse

2 recours gracieux pour les primes IFSE n'ont pas traité en CPE et n'ont donc toujours pas eu leur notification de refus de recours gracieux. La FSU demande à ce que leurs recours soient acceptés sans condition étant donné l'erreur de l'administration.

L'administration répond que ces 2 recours seront traités lors de la CPE de septembre.

E) Statut des Psychologues UCA :

Quels sont les statuts des psychologues du BAPU ? Le salaire est basé sur la grille indiciaire des psychologues de la FPH (fonction hospitalière). Cependant, concernant l'organisation du temps de travail, de formations, l'évolution salariale et de la hiérarchie, la position de l'UCA n'est pas claire. Il est essentiel qu'un cadre réglementaire soit établi. Le code de déontologie régit la fonction de psychologue, profession dont l'exercice est soumis à des règles et non à un bricolage. La FSU demande que la gouvernance se saisissent de ce dossier et restera vigilante.

Des échanges ont déjà débuté avec la RH pour réaliser un cadre plus harmonisé.

F) Revalorisation des Infirmières éducation nationale à l'UCA.

La revalorisation indiciaire (+49 points d'indice majoré) est effective pour les 9 infirmières éducation nationale en poste à l'UCA. Pour autant, ce n'est pas le cas de la compensation de la revalorisation indiciaire du 1er janvier au 30 avril 2024 de 800 euros. Lors du CSA du 18 juin, la FSU a posé la question sur cet oubli. La réponse apportée n'est pas satisfaisante car cette prime de 800 euros ne sera pas versée par l'UCA tant qu'une note spéciale ne sera pas produite pour la mise en paiement à l'université, et que les fonds seront attribués par l'état. La FSU va se battre pour la mise en œuvre de ce rattrapage dont l'absence viole le **principe d'équité entre personnels du même corps**.

Tous les compte-rendus de CSA et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce conseil ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU INSPE Chamalières
Élue FSU Comité Social d'Administration
(titulaire)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orienne.vye@uca.fr

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Social d'Administration (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr
Secrétaire section SNASUB-FSU de l'UCA

Marie Mylène DUVERGER
Infirmière SSU
Élue FSU Comité Social d'Administration
(suppléante)
marie.duverger@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Social d'Administration
(titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Joël TOUSSAINT
Enseignant-chercheur IUT
Élu FSU Comité Social d'Administration
(suppléant)
joel.toussaint@uca.fr

Frédéric CHAUSSE
Enseignant-chercheur IUT
Élu FSU Comité Social d'Administration
(suppléant)
frederic.chausse@uca.fr